

N° 13/2009 -	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA BASSE VALLEE DE L'ARGENS (SIEBVA) – DELEGATION DE POUVOIR PROVISOIRE SUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET ENFOUISSEMENT DE RESEAUX D'ELECTRICITE ET DE TELECOMMUNICATION
--------------	---

Monsieur André POPOT, Adjoint délégué aux Services Techniques

Exposé à l'Assemblée :

En sa séance du 22 décembre 2008, le Conseil syndical par délibération jointe à la présente sollicite l'envoi à son Président d'une délibération du Conseil municipal acceptant la délégation de pouvoir provisoire sur travaux d'éclairage public et enfouissement de réseaux d'électricité et télécommunication.

Cette proposition résulte comme indiqué dans la délibération du Syndicat, de prescriptions comptables de la Préfecture et de la Trésorerie générale entraînant l'imputation des activités de travaux du Syndicat en compte d'immobilisations et non plus de tiers et en section de fonctionnement pour les travaux concernant une commune membre. Le Conseil syndical en sa séance du 22 octobre 2008 a décidé la mise en sommeil par conséquent de ses activités.

La Commune du Muy, si elle souhaite dès lors réaliser des travaux, devra recevoir du SIEBVA une délégation de pouvoir provisoire sans qu'il ne s'agisse comme le souligne la délibération d'un quelconque transfert de compétences, la reprise d'activités du SIEBVA mettra alors un terme de fait à cette délégation provisoire.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'adopter le principe de la délégation provisoire telle que définie ci-dessus, et d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur André POPOT, Adjoint délégué aux Services Techniques, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Catherine LAMBERT, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA qui s'abstiennent :

- Adopte le principe de la délégation provisoire telle que définie ci-dessus

- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.